



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 58548

Texte de la question

M. Jean Briane attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la récente remise en cause par l'université Paul-Sabatier de Toulouse d'accords concernant le fonctionnement normal de l'antenne de Rodez UFR STAPS (unité de formation et de recherche en sciences et techniques des activités physiques et sportives). Alors que depuis cinq années le succès de cette antenne est unanimement reconnu (qualité du travail, succès aux examens...) plusieurs postes d'enseignants détachés et d'enseignants vacataires ne sont pas reconduits. Cette décision unilatérale prise par l'université Paul-Sabatier, si elle est confirmée, ne peut que compromettre l'avenir de l'antenne décentralisée avec succès à Rodez (180 km de Toulouse). Il lui demande si c'est le souhait de son ministère de recentraliser en continuant le surgonflement des universités toulousaines. Il lui demande la position du Gouvernement et les mesures qu'il compte prendre pour rétablir les postes nécessaires à cet enseignement et mettre fin au climat détestable qu'une telle attitude a créé.

Texte de la réponse

Soucieux de garantir l'avenir de l'antenne de Rodez, et en particulier le fonctionnement de l'unité de formation et de recherche des sciences et techniques des activités physiques et sportives, le ministère de l'Education nationale a procédé à l'attribution, exceptionnelle, pour la rentrée 2001 d'un emploi d'enseignant-chercheur et d'un emploi de personnel administratif à l'université Paul Sabatier, Toulouse 3 pour le site de Rodez. Par ailleurs les emplois d'enseignants du second degré, implantés dans cet établissement, ont été reconduits par les services académiques.

Données clés

Auteur : [M. Jean Briane](#)

Circonscription : Aveyron (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58548

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mars 2001, page 1311

Réponse publiée le : 28 mai 2001, page 3097